



**HAL**  
open science

## Opportunités et contraintes liées à l'agriculture en zone inondable et péri-urbaine du point de vue de représentants d'institutions.

Maxime Modjeska, Pauline Bremond, Nina Graveline, Laure Hossard, Coline Perrin, Gwenn Pulliat, Alexandre Brun

### ► To cite this version:

Maxime Modjeska, Pauline Bremond, Nina Graveline, Laure Hossard, Coline Perrin, et al.. Opportunités et contraintes liées à l'agriculture en zone inondable et péri-urbaine du point de vue de représentants d'institutions.. Gestion de l'Eau, Acteurs, Usages (G-EAU); Innovation et Développement dans l'Agriculture et l'Alimentation (Innovation); Acteurs, Ressources et Territoires dans le Développement (Art-Dev); Laboratoire de Géographie et d'Aménagement de Montpellier (LAGAM). 2023. hal-04305892

**HAL Id: hal-04305892**

**<https://hal.inrae.fr/hal-04305892v1>**

Submitted on 24 Nov 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Synthèse de l'atelier du 03/07/2023

## Opportunités et contraintes liées à l'agriculture en zone inondable et péri-urbaine

### 1. Présentation générale

#### • 1.1. Projet CAFRUA

Le projet CAFRUA (Challenges pour l'adaptation de l'agriculture en zone inondable et péri-urbaine) financé par la Fondation Agropolis (2022-2024) porte sur la prise en compte de l'agriculture en zone inondable et péri-urbaine dans les stratégies de gestion et d'aménagement du territoire. Pour les chercheurs impliqués, il s'agit, en particulier, de mieux caractériser les contraintes et opportunités qui portent sur ces exploitations. Afin d'identifier la vulnérabilité et les capacités d'adaptation des exploitations agricoles qui cultivent dans ces zones, plusieurs enquêtes ont eu lieu et une série d'ateliers a été programmé en 2023 et 2024.

#### • 1.2. Objectif et déroulé de l'atelier

Le premier atelier s'est tenu le 13 février 2023. Il a réuni des agriculteur.ice.s du territoire proche de Montpellier concernés par l'agriculture en zone inondable et péri-urbaine ainsi que les chercheurs portant le projet. L'objectif était d'aboutir à un état des lieux des opportunités et contraintes de l'agriculture en zone inondable et péri-urbaine du point de vue des agriculteur.ice.s. La synthèse de cet atelier est disponible sur le site [so-ii.org](http://so-ii.org).

Le second atelier s'est tenu à la Gaillarde (Institut Agro) le 03 juillet 2023. Il a réuni des acteurs institutionnels du même territoire. L'atelier s'est déroulé en plusieurs temps. Dans un premier temps, chaque participant.e s'est brièvement présenté.e en précisant ses attentes vis-à-vis de l'atelier. Il a ensuite été proposé aux participant.e.s de réfléchir d'abord sur les opportunités puis sur les contraintes liées à la localisation de l'agriculture en zone inondable et péri-urbaine. Chaque participant.e a mené une réflexion individuelle puis ces réflexions ont été partagées en groupes. Ensuite, les participant.e.s ont indiqué les thèmes prioritaires pour eux/elles. Enfin, une phase de synthèse a permis d'approfondir les arguments justifiant ces thèmes. À la suite de l'atelier, le document de synthèse a été envoyée au groupe pour modifications éventuelles et validation de son contenu.

Le troisième atelier se tiendra le 18 janvier 2024. Il réunira les agriculteur.ice.s et représentant.e.s d'institutions pour partager ces diagnostics et essayer d'identifier des solutions de manière collective.

#### • 1.3. Participants.es

Les participant.e.s de l'atelier étaient 9 représentant.e.s d'institutions et 2 stagiaires, soit un total de 11 participant.e.s. Les institutions représentées sont les suivantes :

- Montpellier Méditerranée Métropole (MMM)
- Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Lez
- Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO)
- Collectivité de Marsillargues
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM 34)

- Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER ) Occitanie
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

**Facilitateurs :** Pauline Brémond et Maxime Modjeska

**Présentatrice et observatrices/eur :** Coline Perrin (présentatrice et observatrice), Nina Graveline (observatrice), Gwenn Pulliat (observatrice), Laure Hossard (observatrice), Pierre Balzergue (observateur), Lucile Rolland (stagiaire, observatrice) et Clémentine Amiot (stagiaire, observatrice)

## • 1.4. Attente des participants.es

Les attentes exprimées par les participants.es concernent plusieurs aspects, à savoir :

- mieux connaître le sujet et les enjeux pour mener des actions opérationnelles (ex : évolution des PAPI, accompagnement des agriculteur.ice.s dans l'évolution des pratiques, accompagnement des collectivités sur leur stratégie foncière pour maintenir l'agriculture)
- développer des solutions :
  - pour améliorer le drainage à l'échelle locale (plaine de Marsillargues notamment)
  - stratégie d'aménagement agricole en zone humide
- mise en relation de différents acteurs en lien avec le sujet pour favoriser l'inter-service (rencontrer, partager ses connaissances, coopérer, etc.)

## 2. Synthèse

Les deux tableaux qui suivent récapitulent les points clefs identifiés par les acteurs institutionnels lors de l'atelier. Certaines opportunités ont également été discutées et n'ont pas fait l'objet de consensus au sein du groupe. Cela peut être lié au fait que l'opportunité est perçue comme une contrainte pour certains et vice-versa, ou bien que des points de vigilance ont été mentionnés. Cela est représenté par l'icône ⚠ dans le tableaux.

### 2.1. Opportunités liées à la localisation de l'agriculture en zone inondable et péri-urbaine

Origine	Catégorie	Détails
Zone péri-urbaine et zone inondable	Qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Limite franche urbaine</b> (pour la collectivité) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ cadre de vie clair et agréable</li> <li>◦ la non constructibilité assurera la pérennité à la fois pour le foncier et le paysage</li> <li>◦ l'agriculture en bordure de ville permet d'agir comme zone tampon (rétention de l'eau de ruissellement)</li> <li>◦ ceinture vivrière clairement délimitée</li> <li>◦ outil réglementaire en lien : PAEN (Périmètres de protection et de valorisation des Espaces Agricoles et Naturels périurbains)</li> </ul> </li> <li>▪ ⚠ Point de vigilance : ces outils sont vite complexes et il y a une difficulté de projection dans le temps</li> </ul>

Origine	Catégorie	Détails
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sécurité alimentaire</b> (pour la collectivité) : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ potentiel de production agricole locale</li> </ul> </li> <li>• <b>Multifonctionnalité des espaces</b> (pour la collectivité et l'agriculture) : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ rafraîchissement</li> <li>◦ biodiversité favorisée grâce au maintien des zones humides ( ⚠ Point de vigilance : seulement si l'agriculture est adaptée aux zones humides et n'utilise pas d'intrants non nocifs pour l'environnement)</li> </ul> </li> <li>• <b>Multifonctionnalité des espaces</b> (pour la collectivité) : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ intérêt paysager (amélioration du cadre de vie)</li> <li>◦ lutte contre la cabanisation et intérêt pédagogique pour la population</li> <li>◦ amélioration de la qualité de l'eau ( ⚠ Point de vigilance : conditionnalité selon le type d'agriculture et son respect de la fonctionnalité des milieux)</li> </ul> </li> </ul>
Zone péri-urbaine et zone inondable	Prévention et gestion du risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'agriculture contribue à la prévention et la gestion du risque inondation</b> (pour la collectivité) : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ zone d'expansion des crues et absorption d'eau de ruissellement (principe de « ville éponge », où l'eau peut s'infiltrer)</li> <li>◦ en amont, l'agriculture permet de limiter les écoulements d'eau dans la ville et les autres espaces agricoles en aval</li> <li>◦ en aval, l'agriculture permet d'absorber le surplus d'eau de la ville</li> </ul> </li> </ul>
Zone inondable	Qualité agronomique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La fertilité des terres agricoles</b> (pour l'agriculture) : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ sédiments riches en limons et matière organique</li> <li>◦ augmentation des rendements</li> </ul> </li> <li>• <b>Accès à l'eau</b> (pour l'agriculture) : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ irrigation (car proximité de la plaine alluviale)</li> <li>◦ eau d'inondation</li> </ul> </li> </ul>
Zone péri-urbaine	Commercialisation et alimentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'alimentation locale</b> (pour la collectivité) permet de limiter les impacts environnementaux liés à la commercialisation</li> <li>• <b>Les circuits courts</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ moins chers pour la collectivité ( ⚠ Point de vigilance : ce n'est pas forcément vrai tout le temps, c'est l'image qui est renvoyée</li> </ul> </li> </ul>

Origine	Catégorie	Détails
		<p>par les circuits courts)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ la proximité urbaine est une opportunité commerciale pour les agriculteur.ices (⚠ Point de vigilance : tous les types d'agriculture n'en bénéficient pas)</li> </ul>
Zone inondable	Moindre compétition foncière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La disponibilité des terres</b> (pour l'agriculture) est favorisée : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ par le classement en zone inondable du fait de sa non constructibilité (⚠ Point de vigilance : cf contraintes pour la construction de bâtiments) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ cela permet une sécurisation du foncier sur le long terme</li> </ul> </li> <li>◦ par la baisse de la compétition foncière</li> </ul> </li> </ul>

## • 2.2. Contraintes liées à la localisation de l'agriculture en zone inondable et péri-urbaine

Origine	Catégorie	Détails
Zone inondable	Réglementation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Non constructibilité</b> (pour l'agriculture) de bâti : serres, bâtiments d'élevage, hangars...</li> </ul>
Zone inondable	Agro-technico-économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Vulnérabilité économique</b> (pour l'agriculture) : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ perte de récolte potentielle liée à l'inondation</li> <li>◦ résilience à l'aléa inondation difficile (viabilité économique de l'exploitation agricole)</li> <li>◦ complexité du système d'assurance récolte et calamité agricole</li> </ul> </li> <li>• <b>Adaptation nécessaire mais difficile</b> (pour l'agriculture) : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ la diversification en zone inondable est compliquée car les types de cultures adaptés sont limités</li> </ul> </li> <li>• <b>Non constructibilité en zone inondable</b> (pour l'agriculture) : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ serres, hangars, bâtiments d'élevage sont essentiels pour l'activité agricole</li> <li>◦ double effet inondation et proximité urbaine : ce sont souvent des cultures maraîchères qui nécessitent généralement des serres pour la production</li> </ul> </li> </ul>
Zone inondable	Protection individuelle vs. collective	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les aménagements agricoles de protection contre les inondations impactent la collectivité</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ détournement de l'eau (merlons, drainage)</li> <li>◦ réduction de la zone d'expansion des crues (éventualité de la création d'un sur-aléa en aval)</li> </ul> </li> </ul>
Péri-urbain	Proximité urbaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conflit d'usage de l'eau</b> (pour la collectivité, l'agriculture et l'environnement)</li> </ul>

Origine	Catégorie	Détails
		<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ les prélèvements en eau impactent les ressources en eau pour l'environnement</li> <li>◦ l'urbanisation augmente également la pression sur la ressource</li> <li>• <b>Vols / incivilités</b> (pour l'agriculture) : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ la proximité avec la ville augmente les risques de vols donc de perte de récolte et/ou de matériel</li> <li>◦ conséquences possibles : renoncer à certaines cultures ou même arrêter de produire</li> </ul> </li> </ul>
Zone inondable et péri-urbain	Transferts de pollution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pollution de la ville par l'agriculture</b> (pour la collectivité) : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ pollutions air, eau, sol</li> <li>◦ nuisances sonores, olfactives et/ou visuelles</li> </ul> </li> <li>• <b>Proximité entre l'agriculture et les milieux sensibles</b> (pour l'agriculture) <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ l'agriculteur.ice doit faire plus attention (adapter ses pratiques, limiter les intrants, etc.) car l'impact n'est pas le même que hors zone inondable</li> </ul> </li> <li>• <b>Pollution de l'agriculture par la ville</b> (pour l'agriculture) <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ les zones agricoles en aval des villes sont réceptrices des écoulements urbains chargés de polluants</li> </ul> </li> </ul>
Zone inondable et péri-urbaine	Système complexe (difficulté dans l'aménagement de l'agriculture péri-urbaine)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Vision d'ensemble et multi-sites nécessaire</b> (pour la collectivité), comme par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ les prairies sont pertinentes mais nécessitent des bâtiments d'élevage, or ce n'est pas possible sur place, il faut délocaliser les bâtiments</li> <li>◦ le maraîchage proche des villes est intéressant mais il y a besoin de serres, non possible en zone inondable</li> </ul> </li> <li>• <b>Multi-fonctionnalité : multi-acteurs, biodiversité, zones humides</b> (pour la collectivité et l'agriculture) <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ besoin de plus de technicité et une ingénierie spécifique pour l'aménagement</li> <li>◦ anticiper et amortir les pertes</li> </ul> </li> <li>• <b>Respect du paysage</b> (pour la collectivité) <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ où bâtir, aménager en prenant en compte plusieurs enjeux/paramètres ?</li> <li>◦ Nécessité d'appréhender l'ensemble paysager pour les constructions et infrastructures agricoles (haies, réseau de drainage, etc.)</li> </ul> </li> </ul>